

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 1^{er} juillet 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2015

2015 DEVE 94 Subvention (4 000 euros) à l'association Réseau des Associations pour le maintien d'une Agriculture Paysanne d'Île-de-France (AMAP IDF) (3^{ème}) pour l'animation de son réseau parisien.

Mme Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités Territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris à l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne en Île-de-France (AMAP IdF) pour l'animation de son réseau parisien ;

Sur le rapport présenté par Mme Célia BLAUEL au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4 000 euros est attribuée à l'association Réseau des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne en Île-de-France dont le siège social est situé 24 rue Beaubourg (3^{ème}).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 833, nature 6574, ligne VF 23003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2015.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO